

Projet d'exploitation d'une carrière de pierres à Mercier

Héritage Saint-Bernard appuie la Ville de Mercier et prône le principe de précaution

(Châteauguay, le 1^{er} avril 2014) – Héritage Saint-Bernard appuie les démarches de la mairesse de Mercier, Lise Michaud, qui est réticente à donner son aval à un projet d'exploitation d'une carrière de pierres située à Mercier, sur la Montée Saint-Isidore. Sachant que le projet est situé à proximité du site contaminé des Lagunes de Mercier, l'organisme environnemental juge qu'il est trop tôt pour donner quelque autorisation sans étude d'impact approfondie.

Depuis quelque temps, la compagnie Agrégats Lefebvre inc. évalue la possibilité d'exploiter une carrière de roc pour une période de dix ans sur le site où elle exploite déjà une sablière. Selon toute vraisemblance, ce projet nécessiterait beaucoup de dynamitage et une grande quantité d'eau afin d'excaver la pierre. Les conséquences pourraient donc être importantes, pour l'environnement, pour les producteurs maraîchers du secteur, que pour les citoyens de Mercier et des villes avoisinantes.

Tout comme plusieurs citoyens, l'organisme craint que le pompage d'eau qui sera fait pour les diverses opérations de la compagnie ait pour effet de déplacer la contamination de la nappe phréatique. « La pire catastrophe environnementale du Québec, qui n'est d'ailleurs pas réglée après plus de 40 d'existence, se trouve à près de deux kilomètres et demi du site en question. La région subit encore les lourdes conséquences de ce désastre. Aucun risque ne doit être pris, il ne faut pas aggraver la situation! », explique Luc L'Écuyer, directeur général d'Héritage Saint-Bernard.

Qui plus est, plusieurs agriculteurs de la région affirment déjà manquer d'eau lors d'une canicule ou d'une longue période sans précipitations. Située en plein cœur de terres maraîchères, l'exploitation de cette carrière de pierres rendra encore plus difficile l'approvisionnement en eau pour les cultivateurs qui peinent à arroser leurs terres l'été.

Finalement, Héritage Saint-Bernard estime que les opérations de la carrière pourraient avoir un impact notable sur la qualité de vie des résidents de la région, puisque des séances de dynamitage devront avoir cours pour l'exploitation de la pierre.

« Dans ce dossier, le principe de précaution doit être appliqué, renchérit M. L'Écuyer. La Ville de Mercier adopte des mesures de protection et agit avec prudence avant que des preuves scientifiques démontrent l'existence ou non d'un risque s'il y a exploitation de cette carrière. Nous ne pouvons que soutenir les gestes de la mairesse, Mme Lise Michaud ».

En résumé, l'organisme croit qu'il y a encore trop d'éléments inconnus pour donner une autorisation au projet d'exploitation. Les préoccupations sont majeures et une étude approfondie du dossier s'impose.